

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS****SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix heures, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, en salle de réunion de la Communauté de Communes Cœur du Var, quartier Précoumin au Luc-en-Provence n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le lundi vingt-neuf juin, Salle de réunion du SMA, place des Moulins à Trans-en-Provence sous la présidence de Monsieur Stéphane ISEPPI.

PRESENTS :

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
32	7	7

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Alain Caymaris, Jean-Pierre Souza.
Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Olivier Barthelemy, Frédéric Toussaint.

Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Jean Cayron, Stéphane Iseppi.
Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone.
Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Muriel Alis.

**Objet de la
délibération :**

**Examen du Compte-
Financier Unique -
CFU.**

REPRÉSENTÉS :

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : René Ugo représenté par Stéphane Iseppi.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Didier Brémond, Philippe Roux, Frédéric Toussaint.

Pour Estérel Côte d'Azur Agglomération : Gilles Longo, Philippe Chaniol.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Richard Maurin, Marjorie Viort, Richard Maurin, Thierry Bongiorno.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Franck Panizzi, Catherine Venturino-Gabelle, Frédéric Cauvin.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Nicolas Martel, Olivier Baïlle, Jean-Yves Huet.

Pour la Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon : Serge Constans, René Bonnet, Fabien Briegne, Bernard Dutrey.

Pour la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : Alexandre Latil, Thomas Dombry, Lucie Lafeuma, Patrice Amado.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain Caymaris

RAPPORTEUR : Stéphane Iseppi

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice. Il présente les résultats de l'exécution du budget et permet de vérifier la concordance entre les prévisions votées et leur réalisation.

Dans le cadre des missions du syndicat exercées au titre de la compétence unique GEMAPI, il constitue le document de clôture de l'exercice 2025.

EXECUTION BUDGETAIRE 2025

L'exécution du budget fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	5 196 543,69 €
Recettes réelles	4 967 843,70 €
Recettes d'ordre	228 699,99 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	3 956 002,66 €
Dépenses réelles	3 448 999,81 €
Dépenses d'ordre	507 002,85 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	1 240 541,03 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	1 213 153,60 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 002	2 453 694,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	24 482 782,04 €
Recettes réelles	24 313 056,52 €
Recettes d'ordre	507 002,85 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	28 468 431,39 €
Dépenses réelles	29 728 661,97 €
Dépenses d'ordre	228 699,99 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025	-3 985 649,35 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	6 546 274,73 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 001	2 560 625,38 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2025	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	337 277,33 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	1 488 930,57 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	-1 151 653,24 €
BESOIN DE FINANCEMENT	1 408 972,14 €

GLOBAL	Résultat antérieur reporté	Solde d'exécution 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
INVESTISSEMENT	6 546 274,73 €	-3 985 649,35 €	2 560 625,38 €
FONCTIONNEMENT	1 213 153,60 €	1 240 541,03 €	2 453 694,63 €
TOTAL	7 759 428,33 €	-2 745 108,32 €	5 014 320,01 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Financier Unique 2025,

CONSIDERANT que le Président du Syndicat Mixte de l'Argens, ne participe pas au vote du compte administratif en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Mixte de l'Argens, propose Monsieur Alain CAYMARIS, 1^{er} Vice-président en qualité de Président de séance, l'Assemblée accepte à l'unanimité.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 juin 2026,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UN

D'ACTER de la présentation du compte financier unique retraçant l'exécution du budget principal 2025 du Syndicat Mixte de l'Argens ;

ARTICLE DEUX

D'ARRETER les résultats du compte financier unique retraçant l'exécution du budget principal 2025 présentés ci-dessus ;

ARTICLE TROIS

D'APPROUVER le compte financier unique 2025 du budget principal du Syndicat Mixte de l'Argens.

Alain CAYMARIS
1^{er} Vice-président



Le Président de séance

POUR : 7 (70,5 suffrages)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

ARRETE ET SIGNATURES

SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS - BUDGET PRINCIPAL

16/06/2026 11:13 Page 1 / 4

Présentation

Présenté par le **PRESIDENT**,
 A Trans-en-Provence, le 29/06/2026.....
 Le **PRESIDENT**

Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session,
 A Trans-en-Provence, le 29/06/2026




Votes

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation :

Signataire

Signataire	
Alain CAYMARIS - DPVA - Titulaire	
Jean-Pierre SOUZA - DPVA - Titulaire	
Marc HEBREARD - DPVA - Titulaire	
Romain VACQUIER - DPVA - Titulaire	
Vincent LAPIE - DPVA - Suppléant	
Marcel FLORENT - DPVA - Suppléant	
Jean CAYRON - ECAA - Titulaire	
Philippe CHANIOL - ECAA - Titulaire	
Stéphane ISEPPI - ECAA - Titulaire	
Gilles LONGO - ECAA - Titulaire	
Eliane TOSI - ECAA - Suppléant	
Maxime GRILLET - ECAA - Suppléant	
Didier BREMOND - CAPV - Titulaire	

ARRETE ET SIGNATURES

SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS - BUDGET PRINCIPAL

16/06/2026 11:13 Page 2 / 4

Signataire	
Olivier BARTHELEMY - CAPV - Titulaire	
Philippe ROUX - CAPV - Titulaire	
Frédéric TOUSSAINT - CAPV - Titulaire	
Philippe VALOT - CAPV - Suppléant	
Philippe CHUYEN - CAPV - Suppléant	
Jean-Michel DRAGONE - CCCV - Titulaire	
Richard MAURIN - CCCV - Titulaire	
Marjorie VIORT - CCCV - Titulaire	
Thierry BONGIORNO - CCCV - Titulaire	
Paul BRULETTI - CCCV - Suppléant	
Serge CONSTANS - CCLGV - Titulaire	
René BONNET - CCLGV - Titulaire	
Fabien BRIEUGNE - CCLGV - Titulaire	
Bernard DUTREY - CCLGV - Titulaire	
Grégory LOPEZ - CCLGV - Suppléant	
Michel BLANC - CCLGV - Suppléant	
Jean-Yves HUET - CCPF - Titulaire	

ARRETE ET SIGNATURES

SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS - BUDGET PRINCIPAL

16/06/2026 11:13 Page 3 / 4

Signataire	
Nicolas MARTEL - CCPF - Titulaire	
Olivier BAÏLE - CCPF - Titulaire	
René UGO - CCPF - Titulaire	
Camille BOUGE - CCPF - Suppléant	
Jérôme SAILLET - CCPF - Suppléant	
Alexandre LATIL - CCGST - Titulaire	
Thomas DOMBRY - CCGST - Titulaire	
Lucie LAFEUMA - CCGST - Titulaire	
Patrice AMADO - CCGST - Titulaire	
Thierry GOBINO - CCGST - Suppléant	
Vincent MORISSE - CCGST - Suppléant	
Muriel ALIS - CCPV - Titulaire	
Franck PANIZZI - CCPV - Titulaire	
Catherine VENTURINO-GABELLE - CCPV - Titulaire	
Frédéric CAUVIN - CCPV - Titulaire	
Olivier VESPERINI - CCPV - Suppléant	
Laurence CORSO - CCPV - Suppléant	



ARRETE ET SIGNATURES

SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS - BUDGET PRINCIPAL

Certifié exécutoire par le **PRESIDENT**, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/06/2026, et de la publication le 29/06/2026



Pour le **Président**,
par déléguation
le **Président du SMA**
Trans-en-Provence, le 29/06/2026
Alain CAYMARIS